

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2026 – DAG-01

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU JEUDI 05 FEVRIER 2026**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 05 du mois de février à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni pour la 2^{ème} fois à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	COMMUNES	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	Abymes	DAVID	Pierre-Emile	X		HOUBLON	Christine		
2	Abymes	LOUIS-MARIE	Annie		X	CELIGNY	Jean-Luc		
3	Anse-Bertrand	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges		
4	Anse-Bertrand	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	Baie-Mahault	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary		
6	Baie-Mahault	MOUSSE	Tony		X	BERNADOTTE	Denis		
7	Baillif	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	Baillif	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	Basse-Terre	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	Basse-Terre	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	Bouillante	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	Bouillante	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	Capesterre B/E	ZOZO	Gaby	X		DORVILLE	Murielle		
14	Capesterre B/E	JOSPITRE	Christian	X		BALON	David		
15	Deshaies	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	Deshaies	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys		
17	Désirade	ROBIN	Sabrina		X	SAINT-AURET	Sylvette		
18	Désirade	DESIREE	Pierre		X	ROSEAU	Fabrice		
19	Gosier	FRAIR	Jules	X		BORDELAIS	Félicien		
20	Gosier	JEANNE	Ghylaine		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	Gourbeyre	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick		
22	Gourbeyre	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	Goyave	EMMANUEL	Félix		X	SAHAI	Serge	X	
24	Goyave	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	Lamentin	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	Lamentin	COMBES	Yvon	X		BEAUZOR	Lucien		
27	Marie-Galante	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse		
28	Marie-Galante	NAVIS	François		X	TOTO	Joel		
29	Morne -à - l'Eau	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte		
30	Morne -à - l'Eau	BONTE	Jean-Louis	X		EMMANUEL	Anaïs		
31	Moule	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	Moule	ARMOUGOM	Betty	X		LOQUES	Rose-Marie		

	<i>COMMUNES</i>	<i>TITULAIRES</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	<i>SUPPLEANTS</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	Petit-Bourg	DEZAC	Philippe	X		COQUITTE	Richard		
34	Petit-Bourg	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	Petit-Canal	CHERALDINI	Laurent		X	VERSin	Rony		
36	Petit-Canal	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	Pointe-à-Pitre	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	Pointe-à-Pitre	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	Pointe-Noire	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	Pointe-Noire	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	Port-Louis	MOUNSAMy	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	Port-Louis	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri		
43	Saint-Claude	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	Saint-Claude	LAVAUry-BOSC	Jean-Pierre			BON	Pascal		
45	Sainte-Anne	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMy	Marcel		
46	Sainte-Anne	COUPPE DE K/MARTIN	Georges		X	NARDIN	Georges		
47	Sainte-Rose	CRAIL	Christophe		X	DELOS	Sylvie		
48	Sainte-Rose	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	Saint-François	ABELA	Jean-Marie		X	PARSHAD	Alain		
50	Saint-François	ALBERT	Richard		X	VEYRIER	Didier		
51	Terre de Bas	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Jérôme		
52	Terre de Bas	PETIT	André		X	BEAUJOUR	M. Dany		
53	Terre de Haut	BONBON	Louly		X	BRUDEY	Jérôme		
54	Terre de Haut	PROCIDA	Gérard		X	AZINCOURT	Allan		
55	Trois-Rivières	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	Trois-Rivières	SARREAU	Alain		X	LAROCHELLE	Louis		
57	Vieux-Fort	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	Vieux-Fort	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	Vieux-Habitants	LANCASTRE	Joel		X	BOULON	Ernan		
60	Vieux-Habitants	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Secrétaire de séance : M. Arthur MARICEL

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025**

Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du vendredi 13 juin 2025

AFFAIRES FINANCIERES

2. Décision modificative n°2 de l'exercice 2025
3. Autorisation de lever la prescription quadriennale sur les retenues de garanties des marchés publics exercice 2017 à 2021
4. Sortie de l'inventaire de biens réformés ou cédés

COMMANDE PUBLIQUE

5. Liste des marchés à procédure adaptée attribués au cours de l'année 2024 (complément) et au cours de l'année 2025
6. Attribution du marché public « location longue durée de véhicules pour le Sy.MEG »
7. Attribution de l'accord cadre « élaboration, mise en œuvre et suivi des stratégies globale et spécifiques de communication du Sy.MEG »
8. Attribution de l'accord cadre « prestation de maîtrise d'œuvre liées aux travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et d'alimentation de sites isolés sur l'ensemble du réseau public de la Guadeloupe »
9. Attribution de l'accord cadre « travaux et maintenance d'installations d'éclairage public sur l'ensemble du territoire des communes où le Sy.MEG exerce sa compétence et construction de centrales photovoltaïques en sites isolés »
10. Attribution de l'accord cadre « exécution de travaux d'électrification et de câblage sur l'ensemble du réseau public du territoire de la Guadeloupe »

SERVICES TECHNIQUES

11. Appel à projet CHÊNE 5 pour la transition énergétique
12. Appel à projet LUM'ACTEE +3 pour l'éclairage public

RESSOURCES HUMAINES

13. Renouvellement pour 1 an de la création d'emplois non permanent pouvant être pourvu au titre d'activités accessoires
14. Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs
15. Modification des règles de modulation du régime indemnitaire (IFSE) en cas de congés de longue maladie (CLM) ou de grave maladie (CGM)

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 28 du mois de novembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	COMMUNES	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS	Présents		Abs, exc
1	Abymes	DAVID	Pierre-Emile	X		HOUBLON	Christine		
2	Abymes	LOUIS-MARIE	Annie		X	CELIGNY	Jean-Luc		
3	Anse-Bertrand	DELTA	Edouard	X		BELIA	Georges		
4	Anse-Bertrand	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	Baie-Mahault	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary		
6	Baie-Mahault	MOUSSE	Tony		X	BERNADOTTE	Denis		
7	Baillif	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	Baillif	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	Basse-Terre	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	Basse-Terre	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	Bouillante	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	Bouillante	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	Capesterre B/E	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle		
14	Capesterre B/E	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David		
15	Deshaies	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	Deshaies	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys		
17	Désirade	ROBIN	Sabrina	X		SAINT-AURET	Sylvette		
18	Désirade	DESIREE	Pierre		X	ROSEAU	Fabrice		
19	Gosier	URIE	Stéphane	X		BORDELAIS	Félicien		
20	Gosier	SEBASTIEN	Thomas		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	Gourbeyre	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole	X		DI RUGGIERO	Patrick		
22	Gourbeyre	POMPILIUS	Anaïs	X		DI RUGGIERO	Nicole		
23	Goyave	EMMANUEL	Félix		X	SAHAI	Serge	X	
24	Goyave	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	Lamentin	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	Lamentin	COMBES	Yvon	X		BEAUZOR	Lucien		
27	Marie-Galante	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse		
28	Marie-Galante	NAVIS	François		X	TOTO	Joel		
29	Morne -à - l'Eau	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte		
30	Morne -à - l'Eau	BONTE	Jean-Louis	X		EMMANUEL	Anaïs		
31	Moule	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	Moule	ARMOUGOM	Betty	X		LOQUES	Rose-Marie		

	COMMUNES	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
33	Petit-Bourg	DEZAC	Philippe	X		COQUITTE	Richard	X	
34	Petit-Bourg	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	Petit-Canal	CHERALDINI	Laurent		X	VERVIN	Rony		
36	Petit-Canal	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	Pointe-à-Pitre	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	Pointe-à-Pitre	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	Pointe-Noire	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine	X	
40	Pointe-Noire	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise		
41	Port-Louis	MOUNSAMY	Olivier		X	ZEMBAMA	Rodrigue		
42	Port-Louis	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	Saint-Claude	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	Saint-Claude	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	Sainte-Anne	LATCHOUMANIN	Éric		X	KANDASSAMY	Marcel		
46	Sainte-Anne	COUPPE DE K/MARTIN	Georges		X	NARDIN	Georges		
47	Sainte-Rose	CRAIL	Christophe		X	DELOS	Sylvie		
48	Sainte-Rose	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée		
49	Saint-François	ABELA	Jean-Marie		X	PARSHAD	Alain		
50	Saint-François	ALBERT	Richard		X	VEYRIER	Didier		
51	Terre de Bas	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Jérôme		
52	Terre de Bas	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	Terre de Haut	BONBON	Louly		X	BRUDEY	Jérôme		
54	Terre de Haut	PROCIDA	Gérard	X		AZINCOURT	Allan		
55	Trois-Rivières	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert		
56	Trois-Rivières	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	Vieux-Fort	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	Vieux-Fort	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	Vieux-Habitants	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	Vieux-Habitants	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Secrétaire de séance : M. Arthur MARICEL

① La séance est ouverte à 18H20

Avant de passer à l'examen des différents points, le président informe l'assemblée de la présence du concessionnaire EDF pour la présentation du Compte Rendu Annuel d'Activité 2024.

- Madame THIBAUDIER directrice adjointe d'EDF Archipel Guadeloupe
- M. TURLEPIN attaché concessions et collectivités
- M. BOBOIS attaché concessions et collectivités
- M. BEHARY adjoint au service raccordement

Madame THIBAUDIER rappelle que le contrat de concession a été renouvelé et signé le 22 novembre 2023 avec une mise en œuvre début 2024.

Elle souligne ensuite la qualité des rapports avec le Sy.MEG et le suivi des pris dans le cadre du contrat de concession.

Une présentation détaillée est faite du CRAC 2024 avec des points sur :

- L'état des lieux sur le réseau public de distribution de l'électricité
- Les travaux et les investissements réalisés
- La modernisation du réseau
- L'entretien du réseau

A la fin de cet exposé les perspectives d'investissement sur le réseau sont présentées.

A la suite de cette présentation et des questions des membres du comité syndical, le président remercie les représentants du concessionnaire.

Le cours normal de la séance peut débuter : 19H23

Le président constate que les conditions de quorum sont réunies.

Nombre d'élus au comité syndical : 60 délégués titulaires

Sur les 60 délégués titulaires qui compose le Comité Syndical du Sy.MEG, 31 d'entre eux étaient présents.

L'ordre du jour est adopté.

1 - Approbation du procès-verbal du comité syndical du vendredi 13 juin 2025
Délibération N°DEL-2025-DAG-31

Examen du procès-verbal de la séance du 13 juin 2025.

Le rapport est soumis au vote par le président.

VOTE : unanimité

2 – Décision modificative de l'exercice 2025
Délibération N°DEL-2025-DAF- 32

Madame Nudivine MAVER-NEBOR, directrice des affaires financières présente la décision modificative de l'exercice 2025.

Afin d'ajuster les crédits budgétaires sur différents comptes et d'inscrire le résultat d'investissement de l'exercice 2024, il est proposé au comité syndical la modification budgétaire suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001	001	Résultat d'investissement reporté		507 605,24 €		
15	2315	Opération Extension	500 000,00 €			
16	2031	Opérations Sécurisation		13 300,00 €		
16	2315	Opérations Sécurisation		178 230,00 €		
22	2031	Opération Énergie renouvelable		789,00 €		
23	2031	Opération Extension Facé		17 032,00 €		
24	2315	Opération AIR - Intempéries		109 000,00 €		
26	2315	Opération TEE - Transition énergétique		1 000 000,00 €		
27	2315	Opération AI - Sécurisation intempéries	1 325 956,24 €			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1 825 956,24 €	1 825 956,24 €	0,00 €	0,00 €
EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00 €		0,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL DÉCISION MODIFICATIVE N°2			0,00 €		0,00 €	

La décision modificative de l'exercice 2025 est soumis au vote.

VOTE : unanimité

3 – Autorisation de lever la prescription quadriennale sur les retenues de garanties des marchés publics exercice 2017 à 2021
Délibération N°DEL-2025-DAF- 33

Madame MAVER-NEBOR explique que le syndicat a appliqué des retenues de garantie conformément au Code de la commande publique pour des marchés passés entre 2017 et 2021. Ces retenues, visent à couvrir d'éventuelles réserves lors de la réception des travaux, et doivent être restituées aux entreprises après la levée des réserves et l'expiration du délai de garantie.

Cependant, certaines retenues n'ont pas été remboursées dans les délais. Il est proposé de lever la prescription quadriennale et d'autoriser le remboursement des sommes dues pour un total de 104 422.51 €.

Le rapport est soumis au vote par le président.

VOTE : unanimité

4 – Sortie de l'inventaire de biens réformés ou cédés
Délibération N°DEL-2025-DAF- 34

Madame NEBOR-MAVER rappelle que le syndicat possède un parc de matériel informatique devenu obsolète.

Il est proposé de sortir de l'inventaire la liste du matériel ci-dessous :

LISTE DES BIENS A SORTIR DE L'INVENTAIRE			
Type	Marque/Modèle	N° de série	Système d'exploitation
PC PORTABLE	LENOVO E15	PF2PE3CY	Windows 11
	LENOVO E15	PF2PF1GH	Windows 11
	HP G7	CND11718KJ	Windows 11

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : unanimité

5 – Liste des marchés à procédure adaptée attribués au cours de l'année 2024 (complément) et au cours de l'année 2025

Délibération N°DEL-2025-DCP- 35

Madame Lydia LIVIO-SEYTOR directrice de la commande publique explique que le lancement des marchés attribués s'est inscrit dans le cadre de besoins dans les domaines suivants :

- ↳ le parc automobile ;
- ↳ la concession ;
- ↳ l'informatique;
- ↳ le nettoyage des locaux.

Le tableau détaillé pour chacun des marchés a été communiqué aux délégués, l'intitulé, les caractéristiques, le nom de l'attributaire, la date d'acceptation des offres.

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : unanimité

6 – Attribution du marché public « location longue durée de véhicules pour le Sy.MEG »

Délibération N°DEL-2025-DCP- 36

Madame LIVIO-SEYTOR explique que conformément au vote de la Commission d'Appel d'Offres, le Président a accepté le 28 mars 2025 l'offre de la société CGFF relative au marché de location longue durée (cinq ans) de véhicules pour le Sy.MEG.

La flotte automobile est désormais composée de dix véhicules dont trois électriques.

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : unanimité

7 – Attribution de l'accord cadre « élaboration, mise en œuvre et suivi des stratégies globale et spécifiques de communication du Sy.MEG »

Délibération N°DEL-2025-DCP- 37

Madame LIVIO-SEYTOR poursuit en indiquant que le choix a été fait de faire appel à un prestataire via une consultation, pour mettre en place des stratégies de communication, de les déployer et de faire un suivi.

La CAO a rendu sa décision d'attribution le 14 février 2025 à la société CITRONMER. Le Président a accepté le 01^{er} avril 2025 cette offre pour un montant qui ne dépassera pas 140 000 € HT annuel.

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : unanimité

8 – Attribution de l'accord cadre « prestation de maîtrise d'œuvre liées aux travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et d'alimentation de sites isolés sur l'ensemble du réseau public de la Guadeloupe »

Délibération N°DEL-2025-DCP- 38

9 – Attribution de l'accord cadre « travaux et maintenance d'installations d'éclairage public sur l'ensemble du territoire des communes où le Sy.MEG exerce sa compétence et construction de centrales photovoltaïques en sites isolés »

Délibération N°DEL-2025-DCP- 39

10 – Attribution de l'accord cadre « exécution de travaux d'électrification et de câblage sur l'ensemble du réseau public du territoire de la Guadeloupe »

Délibération N°DEL-2025-DCP- 40

Madame LIVIO-SEYTOR présente la liste des entreprises attributaires des accords-cadres suivants :

1 - « Prestations de maîtrise d'œuvre liées aux travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et d'alimentation de sites isolés sur l'ensemble du réseau public de la Guadeloupe ».

2 - Travaux et maintenance d'installations d'éclairage public sur l'ensemble du territoire des communes où le Sy.MEG exerce sa compétence et construction de centrales photovoltaïques en sites isolés ».

3 - « Exécution de travaux d'électrification et de câblage sur l'ensemble du réseau public du territoire de la Guadeloupe ».

Elle précise que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en séance le 18 juillet dernier.

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : unanimité

11 – Appel à projet CHÊNE 5 pour la transition énergétique

Délibération N°DEL-2025-DST- 41

Monsieur Dimitri FRANCIS, directeur des services techniques, explique que Le Fonds CHÊNE apporte une aide financière aux collectivités territoriales pour les accompagner dans la phase amont de leurs projets de rénovation énergétique.

Les dépenses éligibles sont de natures différentes :

- Missions de maîtrise d'œuvre
- Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation

Il est proposé au comité syndical de valider la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP CHÊNE 5.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues sont les suivantes :

Lot - AMO & API

AMO n°1

Type de prestation : AMO Appui à la mise en place d'un Contrat de Performance énergétique

Bâtiment visé : Siège du Sy.MEG

Nombre : 1

Coût global (€ HT) : 12 000,00 €

Aide sollicitée (€ HT) : 7 800,00 €

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : unanimité

12 – Appel à projet LUM'ACTEE +3 pour l'éclairage public

Délibération N°DEL-2025-DST- 42

Monsieur FRANCIS poursuit en indiquant que l'appel à Projets Lum'ACTEE+ vise à répondre aux enjeux de rénovation des parcs d'éclairage public des collectivités.

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Poste d'économe de flux,
- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques,
- Etudes techniques,
- Missions de maîtrise d'œuvre,
- Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie.

Le 31 octobre dernier, le dossier de candidature du syndicat a été retenu par le Jury du Programme ACTEE.

Coût global du dossier : 1 058 729,20 €

Aide sollicitée : 321 938,32 €

Il est demandé au comité syndical de valider la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP Lum'ACTEE+ 3.

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : unanimité

13 – Renouvellement pour 1 an de la création d'emplois non permanent pouvant être pourvu au titre d'activités accessoires

Délibération N°DEL-2025-DRH- 43

Madame Cindy COEZY-PIERRE, directrice des ressources humaines, explique que, en date du 17 décembre 2024, le Comité Syndical avait délibéré sur «la création d'emplois non permanents pouvant être pourvu au titre d'activités accessoires » pour une durée d'un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Il s'agit de délibérer de nouveau afin de recourir à ce dispositif en 2026.

Il convient de créer du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, 4 postes non permanents et d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir les emplois suivants :

- Chargé (e) de mission Commande Publique,
- Juriste,
- Conseiller (ère) technique Contrôle de gestion,
- Conseiller (ère) technique Informatique.

La rémunération proposée est de 40,00 euros bruts.

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : unanimité

14 – Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Délibération N°DEL-2025-DRH- 44

Madame COEZY-PIERRE poursuit en indiquant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs pour prendre en compte la réussite d'un agent de catégorie B à un concours de catégorie A ainsi que deux nouveaux besoins de recrutement.

Il est proposé la mise à jour suivante :

- Création d'un poste d'informaticien

Grades rattachés à cet emploi : Technicien ou Ingénieur

- Création d'un poste de Directeur Général Adjoint Concession

Grades rattachés à cet emploi : Attaché ou Ingénieur

- Transformation de poste :

Responsable du service réseaux : cadre d'emploi des techniciens ou des ingénieurs
en Responsable du service réseaux : cadre d'emploi des attachés ou des ingénieurs

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : unanimité

15 – Modification des règles de modulation du régime indemnitaire (IFSE) en cas de congés de longue maladie (CLM) ou de grave maladie (CGM)

Délibération N°DEL-2025-DRH- 45

Madame COEZY-PIERRE indique que jusqu'au 31 août 2024, le versement du régime indemnitaire (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise -IFSE) était suspendu en cas de de longue maladie (CLM), de grave maladie (CGM) ou de longue durée (CLD).

Désormais, en cas de CLM ou CGM, les agents de l'Etat bénéficient du maintien de l'IFSE à hauteur de 33 % la première année et de 60 % les deuxième et troisième années.

Au regard du principe de parité, les collectivités territoriales, peuvent délibérer en ce sens.

Il est proposé à l'assemblée de maintenir l'IFSE des agents du Sy.MEG en cas de CLM ou CGM.

Le Comité Social Territorial du 27 juin 2025 a rendu un avis favorable à cette proposition.

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : unanimité

Tous les points ayant été abordés, le président lève la séance à 20H45.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 16 du règlement intérieur du Comité Syndical, adopté lors de la séance du 25 septembre 2020,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	21
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le procès-verbal de la séance du vendredi 28 novembre 2025 communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.